

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 8 juillet 2021 -

Etaient présents :

M. BAILLON, Mme DURRANS, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, Mme LUIJTEN.

Etaient représentés :

M. CASENAVE, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, M. LE BOURDONNEC, M. ARCELIN, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU-PAOLETTI, Mme FRAISE, Mme MENU-DUPE, M. WEIDMANN.

Etaient invités :

Mme LAWRENCE, Mme OUVRARD-ZELAYA, Mme DUPUY, Mme BARBEYRON, M. CERF, M. VALAT.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>12</b>

Mme MELLAC ouvre la séance à 9h00.

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2021**

Mme Durrans demande la modification suivante en page 6 :

Suppression de « de » et ajout d'un s à crédits.

« Toutefois, un étudiant ayant acquis un semestre et validé au moins ~~de~~ 15 crédits ECTS sur le semestre non validé peut s'inscrire dans l'année supérieure ».

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

👉 **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021.**

## II/ FSDIE : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mme OUVRARD-ZELAYA indique que les projets doivent répondre à l'un des axes suivants :

- **Axe 1: Santé et lutte contre la précarité** financière,
- **Axe 2: Récréation du lien social** par l'animation et la dynamisation de la vie de campus.

Sont éligibles aux subventions les associations étudiantes mais également les associations dont l'objet et le projet sont résolument tournés vers les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

Crédits disponibles (50 000€ en début d'année) : 38 318€

Crédits disponibles pour novembre : 15 537€

Association	Association étudiante	Intitulé	Montant demandé	Proposition
<b>Axe 1 : Santé et lutte contre la précarité</b>				
Aquitaine Afrique Initiatives - AQAFI	Non	Action de sensibilisation et de solidarité agissante aux étudiants	4500	3000
Association Solidarité Continuité Alimentaire Bordeaux (ASCAB)	Non	Distribution de nourriture et de produits d'hygiène	10000	10000
<b>Axe 2: Récréation du lien social</b>				
Tack	Oui	Kaléidoscope	1331	1331
Tous Azimuts	Oui	Festimut 2021	8250	7000
Week-End de cohésion Inter Filières	Oui	La COOP	700	300
Archimuse	Oui	La cité Frugès Le Corbusier : d'une habitation ouvrière au Patrimoine	1300	1150
TOTAL				22781

A la lecture de la synthèse des projets 2020/2021, en comparaison avec l'année universitaire 2019/2020, on observe que le nombre de projet et le montant des subventions accordées est en forte diminution en raison de la crise sanitaire :

- nombre de projets divisé par 4,25
- montant des subventions divisé par 2,15

2019/2020			2020/2021	
Novembre	Mars	Commission exceptionnelle juin 2020	Novembre	Mars
8	26	4	4	4
14960 €	21032 €	23 904,66€	9100 €	7632 €

Perspectives :

- Modification du règlement de l'appel à projets pour faciliter notamment les modalités de dépôt et augmenter le rythme de commissions (3/an). Pour réaliser cet objectif, un GT sera mis en place entre septembre et octobre 2021.
- Renforcement de la formation des associations étudiantes sur des thématiques prioritaires (prévention des conduites à risque et harcèlement) et sur la gestion associative en lien avec la certification responsabilités associatives.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve les demandes de subventions accordées par la commission FSDIE du 23 juin 2021.**

### III/ CONVENTION UBM-UBX RELATIVE AU DU TREMLIN

Mme LAWRENCE présente la convention dont l'objet est de préciser les modalités de collaboration pédagogique, administrative et financière entre les deux parties concernant le Diplôme Universitaire « Tremplin à destination des Étudiants Migrants Pour L'Insertion » (TREMPLIN). Pour mémoire, ce DU répond à l'un des objectifs de l'action 5 - accueil et accompagnement des étudiants migrants de la Convention de Coordination Territoriale (CCT) en Nouvelle-Aquitaine du 30 octobre 2019.

Le DEFLE assure la mise en œuvre des enseignements du français langue étrangère, la gestion des emplois du temps, la gestion des locaux, le recrutement des chargés de cours et des tuteurs étudiants.

L'Université de Bordeaux assure la certification PIX ainsi que l'accompagnement, via la MAOIP, des étudiants dans la construction de leur poursuite d'études.

M. PICHON souhaite que la politique d'établissement concernant la certification PIX soit définie, ce qui permettrait d'éviter de faire appel à l'université de Bordeaux.

Mme MELLAC répond que le VP numérique travaille sur cette question et propose de le solliciter pour une prochaine CFVU afin qu'il présente l'état d'avancement du déploiement de la certification PIX à l'UBM.

Mme LAWRENCE ajoute qu'un part du FSE est consacrée au recrutement de tuteurs pour faire passer la certification PIX sur le site de l'UBM.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve la convention UBM-UBX relative au DU TREMLIN.**

### IV/ CERTIFICATION « ETUDIANT-COMPAGNON POUR DES ETUDIANTS EN EXIL »

Mme LAWRENCE indique que cette certification s'inscrit en complément des actions menées dans le cadre du DU TREMLIN. Cette certification organisée en partenariat avec le réseau universitaire AIME (Collectif universitaire pour l'Accueil et l'Insertion des Migrant.e.s et des Exilé.e.s) relève de l'engagement étudiant dont l'objet est l'accompagnement d'étudiants en exil par des étudiants du site bordelais. Les compagnons reçoivent une formation théorique, sont suivis et accompagnés par le réseau AIME dans le cadre du compagnonnage auprès des réfugiés. Les étudiants ayant obtenu la certification voient valoriser leur engagement auprès de leur établissement de rattachement. Cette valorisation prend des formes différentes selon les établissements.

La formation comprend :

Objet	Volume horaire	Réalisation
Formation initiale	4 h	réseau AIME
L'engagement citoyen et le bénévolat	2 h	UBM
Ateliers de suivi des compagnons et des étudiants migrants	12 h	réseau AIME
Travail personnel requis	24 h	

Le nombre d'étudiants attendus pour cette certification est de 50.

Mme OUVRARD-ZELAYA demande si l'association AIME participera aux journées de pré-rentrée.

Mme LAWRENCE répond qu'elle est en attente d'une réponse de leur part.

M. VALAT se félicite des nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de l'engagement étudiant mais estime cependant qu'il faut revoir le cadre mis en œuvre à l'UBM.

M. DAGNEAU répond que cette réflexion est en cours au sein de la DiVEC et qu'elle devrait déboucher sur une révision de la charte de l'engagement étudiant.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve la CERTIFICATION « ETUDIANT-COMPAGNON POUR DES ETUDIANTS EN EXIL ».**

## **V/ MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE LA FORMATION EN DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE DE MESSINE**

Mme MELLAC justifie la modification de cette maquette par le changement d'offre de formation du côté du partenaire Italien.

Mme Rahou estime le document présenté assez confus, ce qui ne facilite pas sa compréhension.

Mme SION-JENKIS, pour sa part, le trouve assez lisible même si elle reconnaît que le choix indifférencié d'enseignements du M1 ou du M2 rend la maquette complexe.

M. VALAT rappelle que la mobilité dans le cadre de ce double diplôme se fait en M2. Les étudiants effectuant leur année de M2 chez le partenaire de la convention.

Mme MELLAC estime qu'un effort de présentation doit être fait mais propose toutefois d'approuver cette maquette.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	2
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve la modification de la maquette de la formation en double diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Messine**

## **VI/ REGLEMENT DES ETUDES 2021/2022**

Mme MELLAC propose d'intégrer 2 modifications supplémentaires relatives à l'évaluation continue intégrale pages 14 et 15.

La 1ère modification concerne l'organisation d'une seconde chance pour les UE du semestre impair pour les étudiants en réorientation intégrant une formation en ECI et la 2nde, est celle du principe de « non organisation » d'évaluations pendant une période d'interruption des cours du calendrier universitaire ou consécutivement à la fin d'un semestre.

Mme MELLAC soumet ensuite la demande **de dérogation au principe de compensation entre les UE pour la licence**, formulée par le conseil de perfectionnement dans le cadre de la licence danse en partenariat avec le PESMD (modification à intégrer page 9 section II]1)).

Le conseil de perfectionnement estime que sans cette non-compensation, l'automatisme de validation concomitante du Diplôme d'État et de la licence deuxième année ne peut advenir. Elle impose actuellement aux étudiant.e.s la passation d'épreuves en double, parfois avec des décalages calendaires qui les pénalisent.

Après avoir sollicité le PESMD qui s'est déclaré ne pas être à l'origine de cette demande, puis le Ministère de la culture qui estime que cette disposition n'est pas impérative dès lors que les étudiants disposent de relevés de notes de chaque établissement pour les diplômes qu'ils délivrent. En conséquence, Mme Mellac déclare ne pas soutenir cette demande.

M. KATUSZEWSKI indique avoir eu un échange très récent avec la nouvelle responsable du PESMD et confirme qu'elle n'est pas favorable au principe de non compensation entre les UE.

Mme DIRIK ajoute que des universités comme Strasbourg ont introduit cette disposition dans leur règlement mais que les étudiants restent très attachés au principe de compensation en licence.

Mme SION-JENKIS insiste sur la lourdeur d'organiser une 2<sup>nde</sup> fois les épreuves pour permettre aux étudiants de valider leur DE.

Mme MELLAC estime que cette disposition n'est pas indispensable au fonctionnement de ces diplômes.

#### **Résultat du vote relatif à l'évaluation continue intégrale :**

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

#### **Résultat du vote relatif au principe de non compensation entre les UE pour la licence:**

Votants :	28
Suffrages exprimés :	21
Abstention :	7
Pour :	0
Contre :	21

**La demande de dérogation au principe de compensation entre les UE pour la licence est rejetée.**

👉 **La CFVU approuve les modifications du règlement des études relatives à l'évaluation continue intégrale.**

## VII/ MODIFICATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN MASTER ANNÉE 2021/2022

Mme MELLAC précise que cette demande de révision des capacités d'accueil des masters est à l'initiative du MESRI. Il s'agit en effet de répondre à la pression croissante d'admission en master. Cette demande d'augmentation du nombre de places est accompagnée d'un financement à hauteur de 3200€ /étudiant sur 2 ans dont 2000€ seulement sont soclés. L'UBM a fait le choix de proposer l'augmentation de la capacité d'accueil de plusieurs filières sous tension sans pour autant le nombre de groupes (ex : études culturelles, augmentation de la CA de 30 à 40, dispositifs numériques éducatifs) ou de revenir aux capacités 2020-2021 qui avaient été réduites afin de les adapter aux réalités du recrutement (ex : études japonaises, Médiation territoriale).

La hausse la plus significative concerne les parcours de MEEF. En effet, la baisse décidée en 2020 l'avait été à la demande de l'Inspé et du rectorat afin de pouvoir trouver des berceaux de stages pour tous les stagiaires.

Mme MELLAC précise que cet avis sera soumis au Conseil d'Administration lors de la prochaine séance.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	2
Pour :	26

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la modification des capacités d'accueil en master année 2021/2022.**

## VIII/ POINT ADMISSIONS 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> CYCLES

- 1er cycle :

Mme Dupuy signale une augmentation remarquable du nombre de vœux dans les 5 formations qui présentent des enseignements à distance notamment en L1 Anglais EAD.

Pour les licences, on observe :

- 36529 vœux, soit 112% des vœux de l'an dernier (+3829) et 655% de nos capacités d'accueil,
- 31268 vœux confirmés, soit 110% de l'ensemble des vœux confirmés l'an dernier (+2846),
- 3996 oui définitifs et 1 105 oui non définitifs, pour 5 595 places ⇨taux de remplissage minimal de 71, taux de remplissage maximal de 91,
- Sur 50 formations, 32 n'ont pas rempli la capacité d'accueil et seront proposées en phase complémentaire,
- 18 formations ont un taux de remplissage maximal  $\geq$  100% : L1 LEA Anglais-Italien, L1 Histoire - EAD, L1 Théâtre...Pour les BUT,

Pour les Bachelors Universitaire de Technologie, on observe :

- 12 504 vœux contre 8 193 l'an dernier, soit 153% des vœux de l'an dernier,
- 7 037 vœux ont été confirmés, ce qui représente 135% de l'ensemble des vœux confirmés en procédure normale l'an dernier (+1 819 candidatures),
- 290 oui définitifs et 50 oui non définitifs, pour 350 places.

- 2ème cycle :

M. CERF mentionne les formations pour lesquelles le taux de remplissage est élevé ou très élevé : Direction de projets ou établissements culturels, parcours de LEA, histoire de l'art, Design. Il indique qu'au 01/07/2021, on dénombre quelques places vacantes qui concernent généralement des formations qui requièrent des prérequis spécifiques (études chinoises, japonaises ou basques) et sur lesquelles il est difficile de placer des étudiants sans proposition d'admission.

Mme DIRIK indique que cette année, beaucoup d'étudiants se retrouvent sans proposition d'admission et s'interroge sur l'absence de phase complémentaire comme cela existe en 1<sup>er</sup> cycle.

M. Valat précise que le décret du 19 mai 2021 a modifié les modalités de saisine du rectorat en cas de refus d'admission en M1 ; les étudiants doivent avoir procédé à 5 demandes d'admission contre 2 auparavant pour pouvoir être éligibles au dispositif. Il ajoute que la direction de la scolarité a déjà recensé plus de 40 recours gracieux à des demandes défavorables d'admission.

Mme Miras ajoute que la commission académique va jouer d'une certaine manière le rôle de phase complémentaire pour essayer de trouver des propositions de poursuite d'études aux étudiants sans proposition d'admission. Malheureusement, les étudiants doivent souvent accepter une poursuite d'études qui ne correspond pas à leur projet personnel ou professionnel et éloignée de leur formation de 1<sup>er</sup> cycle.

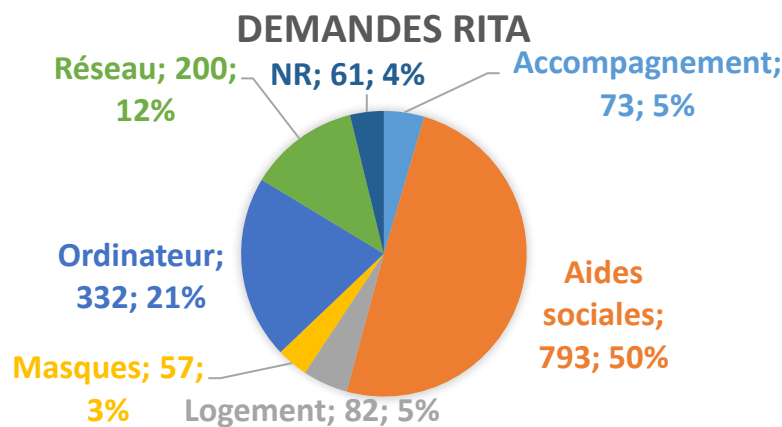
## IX/ BILAN DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 2021

M. DAGNEAU expose que la mission s'est déroulée octobre 2020 et mai 2021. En l'absence de personnels dédiés à l'accompagnement social, une charge de mission a été créée en appui du VP étudiant, ainsi que le recrutement de vacataire étudiants et de l'aide d'une gestionnaire administrative : Lucile Raimbeaux.

Les aides apportées aux étudiants ont eu un caractère financier, ont répondu à des besoins d'équipement informatique, de connexion, d'équipement de protection individuelle (masques chirurgicaux ou en tissu), à des problèmes de logement ou encore ont consisté à du soutien moral ou pédagogique (à partir de mars 2021).

**1598 demandes formulées entre le 5 octobre 2020 et le 31 mai 2021**

Typologie des demandes :



Mme BARBEYRON précise le nombre de bénéficiaires par type d'aide :

- Les aides financières d'urgences pour combler une difficulté sociale : **335 bénéficiaires - montant : 132 350 €**,
- Les financements d'équipements informatiques : **96 bénéficiaires - montant : 11 370 €**,
- Les aides financières pour accéder au réseau : **105 bénéficiaires – montant : 37 700 €**.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la commission Aides numériques et aides d'urgence (ANAU), Mme BARBEYRON précise que celle-ci était composée d'Isabelle Bouchiba-Fochesato, Julie Lesnaud, Anne Strazielle, Nathalie Martinez, Serge Pialoux et se réunissait une fois par semaine.

En parallèle de la commission ANAU, la commission FSDIE, entre octobre 2020 et mai 2021, a aidé 141 étudiants, pour un montant global de 58 020 €

Mme BARBEYRON et M. DAGNEAU font un focus sur les autres dispositifs de soutien aux étudiants :

- Le prêt des PC : grâce au soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, des associations étudiantes et des ordinateurs issus de dons d'entreprises, 203 prêts de PC ont été effectués,
- La cellule d'écoute téléphonique : constituée d'une équipe de 6 personnes (3 en L3, 2 en M1, 1 en M2), encadrée par Sylvie Barbeyron et accompagnée par Thierry Delamare (cadre pédagogique à l'IRTS). 4000 appels ont été passés sur la période surtout auprès des L1 pour tenter d'éviter le décrochage,
- Les marchés solidaires : avec l'aide et le soutien de nombreux partenaires et de la communauté universitaire, 6 marchés ont été organisés entre le 26 novembre et le 17 décembre 2020, puis les 1<sup>er</sup> et 14 avril 2021. 920 étudiants en ont bénéficié, pour un montant de 14 261 € de produits distribués (alimentaire et hygiène).

Mme LEBRAUD précise que la cellule d'écoute téléphonique s'inscrit dans la continuité du dispositif de phoning réalisé en avril 2020 par l'équipe administrative mobilisée lors du 1<sup>er</sup> confinement.

## **X/ BILAN PREPARATION ET DEROULEMENT DES SESSIONS D'EXAMENS 2021**

Mme LEBRAUD se déclare satisfaite de l'organisation des examens à distance. Elle signale cependant un non-respect récurrent de certaines MECC, modifiées après validation en CFVU et de sujets déposés très tardivement qui ont fait l'objet de 3 rappels.

Elle signale des taux de présence aux évaluations en baisse comparativement à 2018/2019 mais des taux de réussite sur les présents en augmentation en particulier en début de 1<sup>er</sup> cycle.

## **XI/ LETTRE D'ORIENTATION RENTREE UNIVERSITAIRE 2021/2022**

Mme MELLAC présente les points saillants de la lettre d'orientation pour la rentrée 2021.

- Une rentrée sur site à 100% de la jauge dans le respect des règles sanitaires,
- Un scénario à 50% de la capacités d'accueil des salles et amphis en cas de dégradation de la situation sanitaire,
- Les journées de pré-rentrée : en semaine banalisée du 6 au 10 septembre. Les néo entrants sont sensibilisés aux modalités spécifiques de circulation et de repérage sur le campus durant l'opération Campus.
- Pas d'empiètement sur les créneaux du soir réservés au CLBM,
- Construction de l'EDT dans les UFR selon le scénario 100,
- Modalités d'enseignement : dans l'hypothèse du scénario à 50%, l'hybridation peut reposer sur le comodal c'est-à-dire un enseignement dispensé dans le même temps en ligne et en présence grâce à une captation vidéo. Les étudiantes et étudiants peuvent suivre les cours en comodal sans que la progression pédagogique soit perturbée. Les emplois du temps n'ont pas



besoin d'être modifiés. Les séquences à distance, y compris en comodal, doivent faire l'objet d'enregistrements disponibles pendant au moins une semaine. Ces enregistrements ne seront accessibles qu'aux étudiantes et étudiants via e-campus.

M. BAILLON espère que le retour 100% présentiel promu dans cette lettre ne privera pas les initiatives pour un enseignement distanciel raisonnable dont les usages sont reconnus et jugés utiles. Il fait notamment référence à la possibilité de remplacer un cours présentiel qui n'a pas pu être reprogrammé (incompatibilité, disponibilité des locaux...) par un cours en distanciel.

Mme MELLAC approuve l'exemple donné par M. Baillon.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRE